

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2022
COMMUNE DE SAINT-MARS D'OUTILLÉ

Le neuf décembre deux mille vingt-deux à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sise 1 rue Nationale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 septembre 2022, conformément à l'article L. 2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),

En exercice	19
Présents	14
Pouvoirs	3
Absents Excusés	5
Votants	17

Date de convocation : deux décembre deux mille vingt-deux.

Date d'affichage de la convocation : deux décembre deux mille vingt-deux.

Étaient présents : mesdames et messieurs, Estelle BONNET, Alain BRIONNE, Cécile CHAUVEAU, Jean Mark FAFIN, Alexandre GODIN, Isabelle GUILLOT, Hélène HERGOUALC'H, Laurent HUREAU, Geneviève JESTIN, Géraldine LALANNE, Yves NIVault, Nicolas PLED, Laurent TAUPIN, Nordine VALLAS.

Étaient absents excusés : Karine ANDROUIN, Sophie BASLY (a donné procuration à Cécile CHAUVEAU), Rudy JOANICO (a donné procuration à Yves NIVault), Stéphanie PHILIPPE (a donné procuration à Nordine VALLAS), Didier REY.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h00, désigne le secrétaire de séance, présente l'ordre du jour et les pouvoirs.

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Isabelle GUILLOT est nommée secrétaire de séance.

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

2. Communauté de communes :

Conseil communautaire

3- Centre François Rabelais :

Renouvellement de la convention « Animation de la Vie Sociale » (AVS), **reporté.**

4- Finances :

- Demande de subvention DSIL, DETR pour l'année 2023.
- Application de notre droit de préemption, **annulé.**

5- Personnel :

- 5-1- Tableau des emplois au 31 décembre 2022 ;
- 5-2- Tableau des emplois au 01 janvier 2023 ;
- 5-3- Renouvellement de l'assurance statutaire.

6- Assainissement :

Création d'une commission de Délégation de Service Public (DSP)

7 – Compte rendu et propositions de délibérations des commissions :

Communication ;
Environnement ;
Voirie, travaux, bâtiments ;
Festivités et lien social.

8 - Informations et questions diverses :

- Mise à disposition du personnel communal à la Ruisselée ;
- Création d'une régie générale, d'un compte DFT et règlement par TEP et VAD.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Rapporteur : Monsieur Laurent TAUPIN

Monsieur Le Maire demande s'il y a des modifications ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 novembre dernier. Aucune remarque.

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 novembre 2022 a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

2- COMMUNAUTE DE COMMUNES

Conseil communautaire du 22 novembre 2022 :

<https://www.cc-sudestmanceau.fr/nous-connaître/comptes-rendus-de-conseil/>

Rapporteur : Monsieur Laurent TAUPIN

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il n'a pas reçu le procès-verbal du 22 novembre, il se réfère à la note explicative. La charte informatique a été approuvée ainsi que le remboursement au réel des frais de repas dans le cadre d'un déplacement professionnel.

Pour la taxe d'aménagement le bureau communautaire du mercredi 07 décembre n'a pas souhaité revenir sur le taux de reversement de 4% acté par la majorité des Communes membres (une commune contre).

Un avenant a été proposé au contrat de Relance et de Transition Ecologique, notamment, la modification de l'article 10.2 Comité Technique « il se réunira au moins une fois par an » pour la modification des fiches projets et actions selon l'avancée des travaux.

Suite à la démission de Mme HAMET, des délibérations ont modifié la représentation de la Communauté de Communes. Il a été décidé que M. CHAUVEAU serait délégué titulaire pour l'ensemble des syndicats. Concernant le SMSEAU, M. COME a été désigné en tant que délégué suppléant en remplacement.

3- Centre François Rabelais : reporté

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « ANIMATION DE LA VIE SOCIALE » (AVS)

Rapporteur : Monsieur Laurent TAUPIN

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil de son mécontentement sur le nombre de présents à la réunion « Animation de la Vie Sociale » avec le Centre François Rabelais, très peu d'élus étaient présents (trois). Il rajoute qu'on manque de précisions, le conseil ne délibérera aujourd'hui sur cette affaire car la répartition des charges n'est pas claire entre les pôles

jeunesse, famille et petite enfance. La Commune n'a pas cette compétence d'où l'obligation de conventionner.

Madame Evrard, chargée de mission famille, souhaite rencontrer la population afin de les faire participer à la vie sociale de la Commune. Elle a pour idée de développer pleins de projets sur la Commune de Saint Mars notamment après le succès de la journée on se retrouve au parc. Monsieur Le Maire évoque le projet de la grande maison et l'intérêt d'avoir un lieu d'accueil jeunesse et intergénérationnel.

Madame Géraldine LALANNE, conseillère municipale déléguée chargée de la commission environnement, précise que le Centre François Rabelais a les compétences pour faire et il faut maintenir ce partenariat.

Monsieur Le Maire demande si le conseil est d'accord pour maintenir le financement, l'augmenter ou l'arrêter complètement selon l'échéance ci-après :

Synthèse Répartition par commune	nbre d'habitants	année 2022				année 2023		année 2024	
		Année 2022	PL	Activité Famille	Total 2023	année 2024	par commune	par habitant	
Brette Les Pins	2153	3 142 €	1 860 €	2 219 €	4 079 €	5 940 €	7 780 €	3,61 €	
Challes	1221	2 323 €	1 055 €	1 258 €	2 313 €	3 368 €	4 412 €	3,61 €	
Changé	6519	20 333 €	16 839 €	6 719 €	23 558 €	23 558 €	23 558 €	3,61 €	
Parigné l'Evêque	5086	7 675 €	4 394 €	5 242 €	9 636 €	14 031 €	18 379 €	3,61 €	
St Mars d'Outille	2418	2 982 €	2 089 €	2 492 €	4 581 €	6 671 €	8 738 €	3,61 €	
	17397	36 455 €	26 237 €	17 930 €	44 167 €	53 568 €	62 867 €	3,61 €	

La prestation est calculée par rapport au nombre d'habitants, 2 982 euros pour la Commune de Saint Mars d'Outille en 2022. Il a été proposé une augmentation de plus de 53 % pour l'année 2023 et plus de 200 % pour 2024.

Monsieur Laurent HUREAU, Adjoint au Maire chargé de la commission Education, déclare que si on veut sortir les gens de chez eux, il faut maintenir ce partenariat, cela intéresse et crée du lien. Pour le pôle famille, les horaires ne sont pas adaptés aux actifs mais ça reste intéressant.

Monsieur Le Maire déclare que les communes avoisinantes font du porte-à-porte et ça marche.

Madame Estelle BONNET, Conseillère municipale, précise que la communication est faite sur le site internet et les différents supports de communication, si les personnes intéressées souhaitent y participer on peut développer l'activité.

Madame Géraldine LALANNE, propose d'aller vers les bénéficiaires du C.C.A.S qui ont besoin de lien, Monsieur Le Maire confirme cette volonté.

Monsieur Alexandre Godin, conseiller municipal, s'interroge sur l'équité de cette prestation envers les communes membres, ce taux de participation est calculé selon le nombre d'habitants, est-ce que le service proposé est le même pour toutes les communes du territoire Sud Est Manceau.

Monsieur Le Maire, expose la réalité, que la Commune de Challes n'a pas eu d'animation l'année dernière d'autres peu, ou plusieurs le cas de Changé. Il rajoute qu'il est nécessaire d'identifier un point d'accueil pour Saint Mars.

Monsieur Hureau, rappelle que cela va faire six ans qu'il demande des animations pour les jeunes (collégiens et lycéens), il ne se passe rien à Saint Mars, Changé et Parigné devoirs faits à 17h.

Monsieur Jean Mark FAFIN, Conseiller municipal délégué chargé de la commission Communication, demande s'il ne faut pas revoir le calcul selon la présence du Centre François Rabelais et des animations proposées.

Monsieur Le Maire souhaite fixer des objectifs et que la commission lien social travail sur ce sujet.

Madame Cécile CHAUVEAU, Adjointe au Maire chargée de la commission lien social, informe qu'une proposition a été faite aux bénéficiaires du C.C.A.S, notamment pour le projet du jardin partagé, aucun retour enregistré.

Madame LALANNE précise que c'est à la commune de revoir les enjeux attendus et agrandir le permettre d'action vers les personnes qui ont besoin.

Madame Isabelle GUILLOT, Adjointe au Maire chargée des Finances, trouve que les charges du pôle famille semblent élevées et jeunesse par rapport aux 2 autres activités enfance.

4- Finances :

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL, DETR/DSIL POUR L'ANNEE 2023

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011,
Vu l'article 32 de la loi n° 2011-900 de finances rectificative pour 2011,
Vu l'article L. 2334-33 du CGCT,
Vu l'article L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35

Rapporteur : Monsieur Laurent TAUPIN

Monsieur Le Maire rappelle que la demande de Dotation Soutien à l'Investissement Local (DSIL) doit être transmise à l'État avant le 15 décembre 2022. Les modalités de dépôt des demandes de subvention ont évoluées, il faut impérativement les transmettre par voie dématérialisée.

Dans le cadre de la transition énergétique, la préservation de l'environnement, ainsi que le maintien du service public au plus proche des habitants, la Commune souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique de deux bâtiments publics.

Pour l'année 2023 les projets éligibles validés par le conseil municipal sont :

- 1 - réhabilitation bâtiment municipal, Impasse Jules Lambert,
- 2 - Rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Après délibération, le conseil municipal **ADOpte** les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

4-1- Plan de financement de réhabilitation du bâtiment municipal, Impasse Jules Lambert :

La Commune poursuit son plan d'investissement dans la rénovation énergétique de ces bâtiments publics, elle a pour projet de réhabiliter le bâtiment, sis, Impasse Jules Lambert de 180 m², pour l'accueil collectif des enfants de trois mois à trois ans. Il s'agit de travaux d'isolation

thermique : changement et/ou création des menuiseries, mise en place d'une chaufferie, isolation des murs, toiture et sols, etc.

Le plan de financement est comme suit :

Plan de financement réhabilitation du bâtiment communal Impasse Jules Lambert				
Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu HT	Taux	Montant des dépenses éligibles HT	Observations
Financement de l'Etat (DETR et DSIL)	180 000,00 €	40%	450 000,00 €	
La région Pays de La Loire Programme de soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiment publics	135 000,00 €	30%	450 000,00 €	Programme 2020-2024 (deux projets max)
Départementale de la Sarthe	8 000,00 €	2%	450 000,00 €	500 euros*16 places
Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe Plan Rebond 2022 compétence	37 000,00 €	8%	450 000,00 €	de 17 000 à 22 000 euros/place
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	90 000,00 €	20%	450 000,00 €	
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	450 000,00 €	100%	450 000,00 €	

4-2- **Projet d'isolation thermique de la salle polyvalente « salle des loisirs » :**

Le bâtiment est situé, route de Teloché, à Saint Mars d'Outillé, près des écoles, complexe sportif et bibliothèque municipale. C'est un lieu dédié aux associations communales et aux fêtes et cérémonies les week-ends.

Ce bâtiment de 490 m² est composé d'une salle de danse, d'une grande salle, d'une cuisine, de sanitaires et vestiaire au rez-de-chaussée. Au R+1 se trouvent 2 salles de réunion.

L'ensemble est chauffé par des radiateurs eau chaude. La grande salle et la salle de danse possèdent également un chauffage par centrale de traitement d'air. Les centrales de traitement d'air et les radiateurs sont alimentés par une chaudière fioul (énergivore).

L'objectif est de réduire la consommation d'énergie actuelle de 40%. Ci-dessus le plan de financement prévu :

Plan de financement rénovation énergétique salle polyvalente				
Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu HT	Taux	Montant des dépenses éligibles HT	Observations
Financement de l'Etat (DETR et DSIL)	200 000,00 €	40%	500 000,00 €	
La région Pays de La Loire Programme de soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiment publics	200 000,00 €	40%	500 000,00 €	Programme 2020-2024 (deux projets max)
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	100 000,00 €	20%	500 000,00 €	
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	500 000,00 €	100%	500 000,00 €	

Le conseil, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et/ou DSIL pour l'année 2023, et l'inscription des projets au budget de l'année 2023.
- **ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

5- Personnel :

5-1- TABLEAU DES EMPLOIS AU 31 DECEMBRE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Rapporteur : Monsieur Laurent TAUPIN

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Conformément aux dispositions légales énoncées ci-après,

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- **VALIDE** le tableau des effectifs au 31 décembre 2022, tel que présenté ci-dessous ;
- **D'AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout acte y afférent ;

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Emploi (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créée)	Cadre d'emploi ouvert aux Grades	Cat.	Grade de l'agent qui occupe le poste	Temps de travail du poste en heures
Filière Administrative					
CM-2021-030	Directeur général des services	Attachés territoriaux titulaires	A	Rédacteur principal 2ème classe	TC
	Secrétaire de mairie	Secrétaire de mairie	A		
	Secrétaire générale	Attachés territoriaux	A		
	Chargé d'accueil, état civil, urbanisme et communication	Adjoint administratif Adjoint administratif ppl 2ème classe Adjoint administratif ppl 1ème classe	C	Adjoint administratif	TC
Création CM-2018-102 Augmentation CM-2022-025	Assistant comptable et RH, élections	Adjoint administratif Adjoint administratif ppl 2ème classe Adjoint administratif ppl 1ème classe	C	Adjoint administratif	TNC-21 h
Filière Animation					
CM-2021-076	Responsable du service périscolaire	Animateur Adjoint d'animation et adjoint d'animation principaux	B C	Animateur	TNC – 30.50 h
CM-2021-094	Assistant professeurs des écoles maternelles, M.A.P, entretien des locaux, garderie	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux	C	Adjoint d'animation	TC – 35 h
CM-2021-094	T.A.P, cantine et garderie école élémentaire, entretien des locaux et linge, MAD centre Rabelais	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux	C	Adjoint d'animation	TNC-31h00
	Lecture et cantine école maternelle, T.A.P, préparation goûter, garderie école élémentaire, régie	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux	C	Adjoint d'animation	TNC – 26.69 h
	Cantine école maternelle et entretien des locaux	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux	C	Adjoint d'animation	TNC – 29.44 h
CM-2021-094	M.A.P, T.A.P, cantine et garderie école élémentaire, entretien des locaux	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux	C	Adjoint d'animation	TNC – 26 h
	Cantine école maternelle, T.A.P, entretien des locaux	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux	C	Adjoint d'animation	TNC – 17.45h
	Cantine école maternelle, T.A.P, M.A.P, entretien des locaux	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux	C	Adjoint d'animation	TNC – 20.16 h
CM-2021- 05/11/2021	Cantine école maternelle, T.A.P, entretien des locaux	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux		Départ en retraite	TNC – 20 h
	Cantine école maternelle, T.A.P, entretien des locaux	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux		Agent radié 01/01/2022	TNC – 20.32 h
	Cantine école maternelle, T.A.P, garderie et entretien des locaux	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux		Départ en retraite	TNC – 33.84 h
CM-2022-070	T.A.P, cantine et garderie école élémentaire, entretien des locaux	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TNC – 19.33 h
Filière Culturelle					
CM-2019-059	Responsable bibliothèque municipale	Adjoint du patrimoine et adjoint principaux du patrimoine	C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	TC – 35 h
Filière Médico-Sociale					
CM-2021-094	Assistant professeurs des écoles maternelles, entretien des locaux, garderie	Agents territoriaux principaux spécialisés des écoles maternelles	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ème classe	TNC – 32 h
CM-2021-094	Assistant professeurs des écoles maternelles, entretien des locaux, garderie, dortoir	Agents territoriaux principaux spécialisés des écoles maternelles	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	TNC – 33 h
CM-2022-027	Assistant professeurs des écoles maternelles, entretien des locaux, garderie, dortoir	Agents territoriaux principaux spécialisés des écoles maternelles	C	Agent territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 2ème classe	TNC – 26 h
Filière Technique					
CM-06-06-2008	Entretien Espaces verts et bâtiments Complexe sportif / Atelier municipal	Agent de maîtrise	C	Adjoint technique	TC
		Adjoint technique territorial et adjoints techniques territoriaux principaux			
	Entretien espaces verts fleurissement / voirie Parc extérieur / atelier stockage	Agent de maîtrise	C	Adjoint technique	TC
		Adjoint technique territorial et adjoints techniques territoriaux principaux			
CM-2018-103	Entretien bâtiments / chaufferie suivie des consommations	Agent de maîtrise	C	Adjoint technique	TC
		Adjoint technique territorial et adjoints techniques territoriaux principaux			
CM-11-01-2013		Adjoint technique de 2ème classe	C	DISPONIBILITE	TNC-12.22 h

5-2- TABLEAU DES EMPLOIS AU 01 JANVIER 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 05 décembre 2022,

Rapporteur : Monsieur Laurent TAUPIN

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus,

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- **VALIDE** le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023, tel que présenté ci-après ;
- **D'AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout acte y afférent ;
- **CHARGE** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Emploi (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Cadre d'emploi ouvert aux Grades	Cat.	Grade de l'agent qui occupe le poste	Temps de travail du poste en heures
Filière Administrative					
CM-2021-030	Directeur général des services	Attachés territoriaux titulaires	A	Rédacteur principal 2ème classe	TC
	Secrétaire de mairie	Secrétaire de mairie	A		
	Secrétaire générale	Attachés territoriaux	A		
	Chargé d'accueil, état civil, urbanisme et communication	Adjoint administratif Adjoint administratif ppl 2ème classe Adjoint administratif ppl 1ème classe	C	Adjoint administratif	TC
Création CM-2018-102 Augmentation CM-2022-025	Assistant comptable et RH, élections	Adjoint administratif Adjoint administratif ppl 2ème classe Adjoint administratif ppl 1ème classe	C	Adjoint administratif	TNC-21 h
Filière Animation					
Modif TT CM-2021-07 passage à 35h CT 05-12-2022	Responsable du service périscolaire	Animateur Adjoint d'animation et adjoint d'animation principaux	B C	Animateur	TC- 35h
CM-2021-094	Assistant professeurs des écoles maternelles, M.A.P, entretien des locaux, garderie	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux	C	Adjoint d'animation	TC – 35 h
CM-2021-094	T.A.P, cantine et garderie école élémentaire, entretien des locaux et linge, MAD centre Rabelais	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux	C	Adjoint d'animation	TNC-31h00
	Lecture et cantine école maternelle, T.A.P, préparation goûter, garderie école élémentaire, régie	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux	C	Adjoint d'animation	TNC – 26.69 h
	Cantine école maternelle et entretien des locaux	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux	C	Adjoint d'animation	TNC – 29.44 h
CM-2021-094	M.A.P, T.A.P, cantine et garderie école élémentaire, entretien des locaux	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux	C	Adjoint d'animation	TNC – 26 h
	Cantine école maternelle, T.A.P, entretien des locaux	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux	C	Adjoint d'animation	TNC – 17.45 h
	Cantine école maternelle, T.A.P, M.A.P, entretien des locaux	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux	C	Adjoint d'animation	TNC – 20.16 h
CM-2021- 05/11/2021	Cantine école maternelle, T.A.P, entretien des locaux	Adjoint d'animation et adjoints d'animation principaux		Adjoint d'animation	TNC – 20 h
Filière Culturelle					
CM-2019-059	Responsable bibliothèque municipale	Adjoint du patrimoine et adjoint principal du patrimoine	C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	TC – 35 h
Filière Médico-Sociale					
CM-2021-094	Assistant professeurs des écoles maternelles, entretien des locaux, garderie	Agents territoriaux principaux spécialisés des écoles maternelles	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ème classe	TNC – 32 h
CM-2021-094	Assistant professeurs des écoles maternelles, entretien des locaux, garderie, dortoir	Agents territoriaux principaux spécialisés des écoles maternelles	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	TNC – 33 h
CM-2022-027	Assistant professeurs des écoles maternelles, entretien des locaux, garderie, dortoir	Agents territoriaux principaux spécialisés des écoles maternelles	C	Agent territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 2ème classe	TNC – 26 h
Filière Technique					
CM-06-06-2008	Entretien Espaces verts et bâtiments Complexe sportif / Atelier municipal	Agent de maîtrise	C	Adjoint technique	TC
		Adjoint technique territorial et adjoints techniques territoriaux principaux			
	Entretien espaces verts fleurissement / voirie Parc extérieur / atelier stockage	Agent de maîtrise	C	Adjoint technique	TC
		Adjoint technique territorial et adjoints techniques territoriaux principaux			
CM-2018-103 CM-11-01-2013	Entretien bâtiments / chaufferie suivie des consommations	Agent de maîtrise	C	Adjoint technique	TC
		Adjoint technique territorial et adjoints techniques territoriaux principaux			
		Adjoint technique de 2ème classe	C	DISPONIBILITE	TNC-12.22 h

5-3- RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE STATUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Laurent TAUPIN

Le Maire expose : que la commune a, par la délibération n°2022-028 du conseil du quatre mars dernier, demandé au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application du code général de la Fonction Publique, de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

- que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la proposition suivante :

WTW courtier, gestionnaire du contrat groupe et AG2R assureur

- Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à la CNRACL. ①
Les conditions d'assurance sont les suivantes :
 - Date d'effet de l'adhésion : 1er janvier 2023
 - Date d'échéance : 31 décembre 2026
(possibilité de résilier à l'échéance du 1er janvier, avec un préavis de 6 mois)
 - Niveau de garantie :
 - décès
 - accidents de service et maladies imputables au service
 - congés de longue maladie et de longue durée - sans franchise
 - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise
 - maladie ordinaire avec franchise 20 jours fermes par arrêt
 - Taux de cotisation : 7,61 %
 - La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension.

- Contrat a pour objet d'assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC ①
Les conditions d'assurance sont les suivantes :

- Date d'effet de l'adhésion : 1er janvier 2023
- Date d'échéance : 31 décembre 2026

(possibilité de résilier à l'échéance du 1er janvier, avec un préavis de 6 mois)

- Niveau de garantie :
 - accidents de travail / maladie professionnelle - sans franchise
 - congés de grave maladie – sans franchise
 - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise
 - maladie ordinaire avec franchise 20 jours fermes par arrêt
- Taux de cotisation : 1,40 %
- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension

Article 2 : le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : Le Maire a délégation pour résilier le contrat d'assurance en cours.

6- Assainissement :

Création d'une commission de Délégation de Service Public (DSP)

Pour rappel, la Commune a choisi le mode de gestion du service assainissement par DSP, elle a nommé lors de la séance du 30 septembre dernier Monsieur David Fecamp Assistant à Maître d'Ouvrage (A.M.O) pour la préparation de la consultation, passation et suivi du contrat d'affermage.

La commission DSP est créée par délibération du conseil municipal.

La commission DSP est compétente pour :

- Analyser les candidatures ;
- Emettre un avis sur les offres.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée de :

- **membres à voix délibératives** : présidence au Maire, de 3 membres titulaires (membres du CM) et 3 suppléants (membres du CM), le quorum est atteint à 3 voix;
- **membres à voix consultatives** : agents de la collectivité (membre de droit), et personnalités qualifiées invitées (comptable public ou représentant de l'administration locale en charge de la concurrence).

Les membres ne sont pas désignés mais élus par délibération du conseil municipal :

à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
au scrutin de liste ;
au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

La commission peut être modifiée uniquement en cas de vacance définitive (décès ou démission).

Le Conseil, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les membres de la commission DSP comme suit :

Commission de Délégation de Service Public (DSP)	
Membres titulaires	Membres suppléants
Alexandre GODIN	Géraldine LALANNE
Laurent HUREAU	Isabelle GUILLOT
Jean Mark FAFIN	Cécile CHAUVEAU

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

7 – Compte rendu et propositions de délibérations des commissions :

Commission Finances :

Madame Isabelle GUILLOT, Maire Adjointe chargée des Finances, informe le conseil que la prochaine commission aura lieu le **16 janvier 2023 à 18h00**.

Festivités et lien social :

Madame Cécile CHAUVEAU, Maire Adjointe chargée de la Commission Festivités et lien social, annonce à l'assemblée que les vœux du Maire auront lieu le **vendredi 20 janvier 2023 à 19h30 à la salle Polyvalente** (route de Teloché). Elle invite les membres du conseil dès 17h00 pour préparer cette soirée.

Pour le 11 novembre, retour positif, beaucoup de participants du conseil municipal enfant mais peu de conseillers municipaux.

Une adresse mail a été créée pour la gestion des réservations de la salle polyvalente.

Le concert de Noël aura lieu samedi 17 décembre organisé par l'école communautaire et l'harmonie de Saint Mars d'Outillé.

Concernant les Arts à Saint Mars, bon retour, un petit regret sur le nombre d'enfants présents, peu de parents également. Madame Géraldine LALANNE, souhaite faire participer les écoles les années à venir et pourquoi pas le Centre François Rabelais pour son dynamisme. Une réunion bilan est prévue pour le **12 janvier 2023 à 18h00**.

Les décorations de Noël ont été installées le 1^{er} et 2 décembre dernier avec un peu de difficultés avec l'absence d'un agent du service technique et la panne de la nacelle.

Pour l'achat de la boîte aux lettres, réel succès, le père Noël aura beaucoup de travail, il reste à répondre aux enfants...

Commission Education :

Monsieur Laurent HUREAU, Maire Adjoint chargé de la Commission Education et Culture, précise que La prochaine réunion est prévue pour le **18 janvier 2023 à 18h15**.

Nous offrons comme tous les ans des brioches et des clémentines aux enseignants et aux enfants. L'installation des jeux à l'école reculée en janvier, le décaissement du sol est décalé à la deuxième quinzaine de décembre 2022.

Commission Voirie, travaux, bâtiments :

Monsieur Alain BRIONNE, Maire Adjoint chargé des travaux, informe le conseil de l'arrêt des travaux de la rue Jules Lambert trois semaines et cela jusqu'au 11 janvier 2023, néanmoins les délais seront respectés.

Interroger les riverains sur la circulation de la rue Nationale, notamment la vitesse depuis l'installation du radar pédagogique. Une proposition de la Commission sur la possibilité d'installer un céder le passage à l'entrée de l'impasse des Rosiers sur la rue principale.

Pour l'éclairage public, à poursuivre le remplacement en led. Une réunion aura lieu la semaine prochaine avec le département pour l'organisation des travaux d'enfouissement des réseaux à la Résidence des pins, prévus début janvier. Pour la rue du 8 mai, chemin de la Paillerie et la route du Grand Lucé les travaux sont prévus pour fin 2023.

Une délibération sera actualisée pour la participation de la Commune et du Département.

Commission Environnement :

Madame Géraldine LALANNE, Conseillère municipale déléguée chargée de la commission Environnement, informe le conseil que la prochaine réunion aura lieu le 26 janvier 2023.

Elle s'interroge sur les tarifs d'énergie, Monsieur Le Maire précise que la Commune a signé un contrat de groupement de commandes avec l'UGAP et les tarifs sont bloqués.

Pour les plantations du verger communal, peu de participants, mais les parents présents sont actifs.

Prévoir un atelier taille au printemps avec tous les parents.

Argent de poche : A proposer un atelier permaculture avec la participation de Monsieur Didier REY.

Commission Communication :

La prochaine Commission Communication aura lieu le 19 décembre 2022 à 18h. Monsieur Le Maire informe le conseil de l'arrivée du Guide randonnée, il est proposé à 6 euros.

A la prochaine commission, un bilan sur la vitesse enregistrée sera fait, un point travaux, point info nouveau restaurateur ?

8- Informations et questions diverses :

8-1- Mise à disposition du personnel communal à la Ruisselée :

Procès-verbal du CM 09 décembre 2022

Page 13 |

Monsieur Le Maire précise qu'une augmentation d'une demi-heure est prévue, nécessaire à la préparation de la salle et au rangement. La mise à disposition sera de 1h30 hebdomadaire sur la période scolaire.

8-2- Location Presbytère :

Madame CHAUVEAU, informe le conseil de la nécessité de renouveler deux lits au Presbytère. Et précise que pour les 24h du Mans il a été décidé de louer la semaine entière mais pas 2 jours. Monsieur Le Maire, répond qu'on ne peut pas bloquer sur airbnb.

8-3- Demande Le Mans Sarthe Vélo :

Le MSV organise les épreuves cyclistes le 10 septembre 2023, il a fait part à Monsieur le Maire de ses besoins en matériel et finances. Une subvention de 200 euros lui a été accordée.

8-4- Repas de Noël au restaurant scolaire :

Le repas de Noël est prévu le 15 décembre 2022 à 12h00, les agents municipaux sont invités comme chaque année à ce moment convivial.

8-5- Création d'une régie générale, d'un compte de Dépôts de Fonds au Trésor (D.F.T) :

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et encadrant les comptes de disponibilité et les dépôts de fonds au Trésor ;

Vu Arrêté du 24 janvier 2013 portant application des articles 43 à 47, 134, 138, 141, 142, 143, 195 et 197.

Pour moderniser et sécuriser le maniement des recettes publiques au sein de nos régies, il a été nécessaire d'ouvrir un compte bancaire auprès du Trésor public, appelé « compte de dépôts de fonds au Trésor » ou « compte DFT ».

Ce compte a été créé afin de faciliter le paiement par nos usagers de certaines factures (cantine, garderie scolaire, location de salles, etc) et notamment l'encaissement des recettes d'Airbnb.

Cela nous permettra de :

- faciliter la traçabilité et la lisibilité des opérations de la régie ;
- diversifier les modes de paiement ;
- moderniser les moyens de paiement proposés aux usagers de la régie ;
- limiter l'utilisation des espèces.

Le règlement se fera à l'accueil de la mairie avec un Terminal de Paiement Électronique (T.P.E) et/ ou par Vente A Distance (V.A.D).

Date du conseil public
Le jeudi 12 janvier ;

L'ordre du jour étant épuisé
la séance est levée à 22h50

**Le Maire,
Laurent TAUPIN**



**Le secrétaire de séance,
Isabelle GUILLOT**



